



## PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

CABINET DU PREFET

Nice, le 24 JUIN 2025

SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE  
SECOURS  
DES ALPES-MARITIMES  
CS 90099  
06273 VILLENEUVE-LOUBET  
CEDEX

LE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

ET

SERVICE  
DES CARRIÈRES SPP/PAT  
BUREAU RI

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU SERVICE  
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE  
SECOURS DES ALPES-MARITIMES

### ARRÊTE SDIS

PORTANT FIN DE FONCTIONS DE CHEF DE SERVICE ET NOMINATION EN QUALITÉ D'ADJOINT AU  
CHEF DE GROUPEMENT

*VU* le code général des collectivités territoriales,

*VU* le code de justice administrative,

*VU* le code général de la fonction publique,

*VU* la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

*VU* les différentes délibérations prises par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant organisation du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

*VU* l'arrêté SDIS n° 23-4123 du 16 août 2023 de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant nomination de monsieur **Thibaud COCATRE** dans les fonctions de chef du service mise en œuvre des formations, groupement fonctionnel Formation Sport, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,

*VU* la décision n° 25-14 du 27 mai 2025 précisant que monsieur **Thibaud COCATRE** est nommé adjoint au chef du groupement fonctionnel Formation Sport à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025,

*SUR* proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes

## ARRETEMENT

### ARTICLE PREMIER :

A compter du **01/06/2025**, il est mis fin aux fonctions de monsieur **Thibaud COCATRE (Mat : 2969)** né le 14/12/1972 à Paris (75), capitaine de sapeurs-pompiers professionnels en qualité de chef du service mise en œuvre des formations, groupement fonctionnel Formation Sport, au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

### ARTICLE 2 :

A compter de cette même date, monsieur **Thibaud COCATRE**, capitaine de sapeurs-pompiers professionnels est **nommé dans les fonctions d'adjoint au chef du groupement fonctionnel Formation Sport**, au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

### ARTICLE 3 :

Madame la sous-préfète, directrice de cabinet, monsieur le payeur départemental et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

### ARTICLE 4 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de NICE, 18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice cedex 1, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Le tribunal administratif de Nice peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

**Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie  
et de secours des Alpes-Maritimes**



**Charles-Ange GINESY**  
**Président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes,  
Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie  
et de secours des Alpes-Maritimes**

**Le préfet des Alpes-Maritimes**

Pour le Préfet  
**La Sous-Préfète** directrice de cabinet  
DS 4922  
  
**Aurélie LEBOURGEOIS**